

## Que se passe-t-il si mon projet évolue différemment des prévisions ?

En vous installant avec le bénéfice des aides publiques, vous vous êtes engagé à respecter un certain nombre d'obligations en contrepartie de soutiens financiers publics.

Depuis votre installation, les évolutions de la conjoncture, le pilotage de votre entreprise agricole vous ont conduit à faire des choix différents de ceux envisagés initialement.

Ces modifications de votre projet font l'objet d'un suivi de la part de la direction départementale des Territoires (DDT) et de la Chambre d'agriculture (CA) afin de vérifier que vous respectez toujours les engagements souscrits. En cas d'évolution substantielle de votre projet, ce suivi vous permet d'effectuer une demande d'avenant.



### Contacts DDT du Cher

Patrice Antonelli : 02 34 34 61 59  
 Nadine Bonnet : 02 34 34 61 63  
 Christophe Schauer : 02 34 34 61 38

### Contacts Chambre agricole

Cécile Nicolas : 02 36 08 70 75  
 Marielle Pomes-Bordedeбат : 02 48 23 04 48

## Principaux points de vigilance qui doivent vous alerter

coût total de mon installation

seuil variation

nouveaux investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

Coût total de mon installation (investissement et reprise) :

A = ..... € (indiquez le montant de votre PDE)

coût total

seuil variation

nouveaux investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

Seuil variation annuel à ne pas dépasser : B = 25% x A = ..... €

Seuil variation sur 5 ans à ne pas dépasser : C = 50% x A = ..... €

(si dépassement voir l'une ou les différentes rubriques si-dessous)

coût total

seuil variation

investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

J'ai réalisé les nouveaux investissements, les questions à se poser sont les suivantes :

- mes nouveaux investissements (matériel, foncier, bâtiments) dépassent-ils B ou C ?
- est-ce que je modifie ou anticipe des investissements dépassant B ?
- est-ce que je souhaite demander une aide PCAE pour mes investissements ?
- est-ce que je vais réorienter ma production et annuler des investissements ?

→ je me rapproche alors de la DDT ou de la CA pour vérifier la nécessité de réaliser un avenant

coût total

seuil variation

nouveaux investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

J'ai une activité extérieure et mes revenus agricoles sont négatifs ou inférieurs à mes salaires extérieurs :

→ alors, cette situation ne devra pas excéder 2 ans et ne devra pas concerner ma dernière année d'engagement,

Si la conjoncture m'a contraint à prendre un travail à l'extérieur non prévu

→ alors je me rapproche de la DDT ou de la CA pour vérifier la nécessité de réaliser un avenant

coût total

seuil variation

nouveaux investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

Mes productions ont évolué, je régularise ma situation :

- si j'ai opté pour un nouvel atelier de production
- si la conjoncture m'a conduit à redimensionner mon atelier d'élevage

→ alors je me rapproche de la DDT ou de la CA pour vérifier la nécessité de réaliser un avenant

coût total

seuil variation

nouveaux investissements

activité extérieure

mes productions

main d'oeuvre

La main d'œuvre sur mon exploitation a évolué, (départ anticipé d'un associé, développement de mon exploitation, ...)

→ alors je me rapproche de la DDT ou de la CA pour vérifier la nécessité de réaliser un avenant